



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réforme de la formation des enseignants en langues régionales

Question orale n° 55

Texte de la question

M. Paul Molac interroge M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme envisagée du concours de recrutement de professeurs des écoles. Le décret portant cette réforme devait paraître en juillet 2024 et n'a finalement pas été publié, au point que les acteurs de l'enseignement se demandent actuellement si cette réforme aura bien lieu. Il est en effet nécessaire pour les formateurs comme pour les étudiants d'avoir de la visibilité pour les mois à venir, en ce qui concerne notamment les maquettes de formation et l'année du concours. De plus, on ne sait toujours pas si cette réforme intégrera ou non cette formation uniquement au sein du ministère de l'enseignement supérieur ou si le ministère de l'éducation nationale sera également concerné. Plus spécifiquement, la formation des professeurs en langue régionale est un enjeu majeur. La dernière convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne, signée entre l'État et la région Bretagne le 15 mars 2022 à Rennes par le Premier ministre Jean Castex et le Président Loïg Chesnais-Girard, prévoit de passer de 20 000 à 30 000 élèves en filière bilingue entre 2022 et 2027. On estime pour ce faire qu'il est nécessaire de former 100 nouveaux professeurs brytophones chaque année. Pour augmenter le nombre d'enseignants, des outils existent comme le concours spécial ou la filière des postes à profil permettant la mutation en Bretagne d'enseignants brytophones actuellement en poste en dehors de la Bretagne ou encore des congés formation. Cependant, ces moyens bienvenus ne sont pas suffisants. Un parcours préparatoire au professorat a donc été mis en place à Brest et les premiers étudiants vont terminer leur cursus à la fin de l'année scolaire. De l'avis général, il s'agit d'une réussite qui devra être renouvelée ailleurs sur le territoire breton pour atteindre le nombre suffisant d'enseignants formés. On estime que pour atteindre l'objectif fixé d'enseignants formés, il sera nécessaire d'ouvrir un parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) à Rennes et les acteurs y sont prêts. Il lui demande si cette formation pourra voir le jour lors de la prochaine rentrée universitaire.

Texte de la réponse

FORMATION DES PROFESSEURS DE LANGUE RÉGIONALE

M. le président . La parole est à M. Paul Molac, pour exposer sa question, no 55, relative à la formation des professeurs de langue régionale.

M. Paul Molac . Les contours précis de la réforme du concours de recrutement de professeurs des écoles, qui devaient être connus en juillet 2024, n'ont toujours pas fait l'objet d'une information, au point que les acteurs de l'enseignement se demandent si cette réforme sera bien mise en œuvre. Les formateurs comme les étudiants ont besoin de visibilité sur les mois à venir, besoin de connaître les maquettes de formation et, bien sûr, l'année du concours ; on ne sait toujours pas non plus si la formation dépendra du seul ministère de l'enseignement supérieur ou également du ministère de l'éducation nationale.

La formation des professeurs en langue régionale, en particulier, est un enjeu majeur. La dernière convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie

quotidienne 2022-2027, signée le 15 mars 2022 à Rennes par le premier ministre Jean Castex et le président de la région Loïg Chesnais-Girard, prévoit que le nombre d'élèves en filière bilingue passe de 20 000 à 30 000. Pour ce faire, il faudrait former 100 nouveaux professeurs brytophones chaque année. Des outils existent : le concours spécial, les postes à profil permettant la mutation en Bretagne d'enseignants brytophones actuellement en poste en dehors de la région, ou encore les congés formation. De tels moyens, s'ils sont bienvenus, restent cependant insuffisants.

À Brest, un parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) a été mis en place. De l'avis général, alors que les premiers étudiants termineront leur cursus de trois ans de licence à la fin de cette année scolaire, ce PPPE est une réussite ; il faudrait le reproduire ailleurs sur le territoire breton si l'on veut former suffisamment de professeurs. À Rennes, les acteurs y sont prêts : un PPPE pourra-t-il voir le jour lors de la prochaine rentrée universitaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel.

M. Alexandre Portier, *ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel.* Je vous prie d'excuser l'absence du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Patrick Hetzel, actuellement en séance au Sénat. Je vous remercie pour votre question qui soulève des enjeux importants. Concernant la réforme du concours de recrutement des professeurs des écoles, je confirme que des travaux sont en cours ; nous communiquerons très prochainement un calendrier précis.

S'agissant plus spécifiquement de la formation des enseignants en langue régionale, sujet qui vous tient à cœur, il existe actuellement des parcours bilingues au sein des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » qui permettent de former les futurs enseignants dans plusieurs académies, notamment à Rennes pour ce qui concerne le breton. Des concours de recrutement dédiés permettent ensuite de répondre aux besoins spécifiques des territoires.

Quant au PPPE français-breton de Brest, qui accueille vingt-cinq étudiants, il est effectivement une réussite. Cette formation arrive à maturité, les premiers diplômés devant bientôt intégrer le système éducatif. Je prends acte de votre demande d'ouverture d'un nouveau PPPE à Rennes, bien que les données dont nous disposons montrent que les formations existantes en breton – aussi bien en licence de langue que dans le cadre de formation à distance – ne font pas encore le plein : des places sont encore disponibles à Rennes ou à Brest.

Nous constatons d'ailleurs la même vacance dans l'académie de Strasbourg, où toutes les places, en dépit des besoins exprimés, ne sont pas pourvues, preuve qu'au-delà de l'offre de formation, nous devons renforcer l'attractivité de ces parcours et la valorisation des langues régionales dans les territoires. Aussi réfléchissons-nous à des dispositifs innovants, notamment pour la langue des signes. Soyez assuré du plein engagement du gouvernement et de mon collègue Patrick Hetzel à adapter l'offre de formation en fonction des besoins des territoires, ainsi qu'à développer l'enseignement des langues régionales.

M. le président . La parole est à M. Paul Molac.

M. Paul Molac . L'adaptation des formations aux besoins et aux demandes des enseignants est bel et bien le problème. Les places non pourvues que vous évoquez correspondent à des cursus en langue bretonne proposés par des facultés. De tels cursus ne sont pas liés à un parcours professionnel, contrairement au PPPE de Brest. Or ce dernier ne fait pas seulement le plein, il connaît un grand succès : alors que vingt-cinq places avaient été proposées au départ, il y en a désormais quarante en première année, pour plus de 250 demandes. Nous constatons que ce type de formation correspond à ce que recherchent les jeunes, parce qu'il propose deux choses en même temps – une licence et un apprentissage de la langue bretonne – tout en préparant une carrière spécifique de professeur des écoles. Si nous voulons former suffisamment d'enseignants, nous avons besoin de formations comme celle-ci, à la fois professionnalisante et linguistique. La faculté de Rennes privilégiait au départ des licences classiques avant de changer d'avis : elle considère à présent que cette

articulation est la bonne.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 55

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2024](#)

Réponse publiée le : 19 décembre 2024, page 7379

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 novembre 2024](#)